



Réunion du 5 Juin 2026 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 41

PRÉSIDENT DE SEANCE : ALEXANDRE VOISIN

PRÉSENTS : JEAN-LOU WEBER, ISABELLE BERSOUX, NICOLAS SAUVANAUD, TIMOTHEE JOHNSON

ABSENTS EXCUSÉS : KILIAN AUTIER, OLIVIER FRACHET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d’appel devant la commission d’appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l’article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.
Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l’utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.
La commission rappelle également que les frais d’arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d’arbitrage directement à l’arbitre.

.....
La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.

La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l’inversion automatique d’une rencontre ALLER en cas d’arrêtés municipaux.

Règle de bonne conduite : Dans le cadre d’un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d’arbitrage au 06 24 69 13 84.

Catégorie U18 Interdistricts

- **Match N.53999826 du 23/05/2026 entre VEZERE ARDOISE et GJEFPN (Poule unique).**

La commission prend acte du procès-verbal de la commission litiges et contentieux en date du 03/06/2026 donnant match perdu par pénalité au club GJ PAYS NEXON et entérine le score suivant :

VEZERE ARDOISE : 3 points – 3 buts ; GJEFPN : -1 point, 0 but

Catégorie U15

- **Match N.55128809 du 23/05/2026 à 15h entre SAINT-LEONARD DE NOBLAT 2 et EYMOUTIERS A.S 1**

Suite à la dernière modification reçue par le District de la Haute-Vienne, la commission jeunes confirme que le club EYMOUTIERS A.S n'ayant pas fourni la feuille de match en version dématérialisée de la rencontre pré-citée et sans rapport de dysfonctionnement (le club d'Eymoutiers ne disposant pas des codes d'accès à la feuille de match dématérialisée) sera bien débité d'un montant de 20 € pour feuille de match non informatisée (selon relevé de droit financier) et non le club de Saint-Léonard de Noblat.

Catégorie coupe U15 consolante

- **Match N.55653207 du 31/05/2026 entre ENT. ASSJ RSC et RILHAC-RANCON (Finale coupe consolante U15).**

La commission prend acte du procès-verbal de la commission litiges et contentieux en date du 01/06/2026.

Catégorie U17

- **Match N.55137702 du 09/05/2026 entre RILHAC-RANCON C.A et BEAUNE LES MINES U.S (D1, poule unique)**

La commission prend acte du procès-verbal de la commission de discipline en date du 27/05/2026.

- **Match N.55137703 du 23/05/2026 entre ENT. AIXE ST-PRIEST et RILHAC-RANCON C.A (D1, poule unique).**

La commission prend acte du procès-verbal de la commission litiges et contentieux en date du 04/06/2026 donnant match perdu par pénalité au club CA RILHAC RANCON et entérine le score suivant :

ENT. AIXE ST-PRIEST : 3 points – 3 buts ; RILHAC-RANCON : -1 point, 0 but

COUPES JEUNES U15 & U17 – RESULTATS DU WEEK-END

Le District de Football de la Haute-Vienne tient à féliciter l'ensemble des équipes engagées dans les Coupes U15 et U17, officielles et consolantes, disputées ce week-end. Les rencontres ont offert de belles oppositions et démontré une nouvelle fois la qualité du football de jeunes sur notre territoire.

Coupe U17

- CS Feytiat 0 – 5 Limoges Football

Coupe U15

- Ent. Landouge-Aurence 0 – 4 Aurence-Roussillon Football

Coupe Consolante U15

- Ent. ASSJ RSC 1 – 6 Rilhac-Rancon

Coupe consolante U17

- GJ Parazol Vigenal 3 – 3 US Beaune-les-Mines
(Victoire de l'US Beaune-les-Mines aux tirs au but 3-4)

Le District remercie les clubs, les éducateurs, les dirigeants, les arbitres ainsi que les nombreux bénévoles pour leur investissement et leur contribution au bon déroulement de ces rencontres. Félicitations aux équipes victorieuses et bravo à l'ensemble des participants pour leur engagement et leur esprit sportif. 🏆 🌍

RESULTATS DES CHAMPIONNATS D2 : U15 et U17

Champions des poules U15 D2

Le District de la Haute-Vienne adresse ses plus sincères félicitations aux équipes de **J.S LIMOGES LAFARGE**, U15, vainqueur de la Poule A avec 30 points, de **GJ ECOLE FOOT PAYS DE NEXON**, U15, vainqueur de la Poule B avec 31 points, et de **ENT. LANDOUGE-AURENCE**, U15, vainqueur de la Poule C avec 28 points.

Ces premières places récompensent l'investissement des joueurs, des éducateurs, des dirigeants et des bénévoles tout au long de la saison. Le District leur souhaite pleine réussite pour la suite de leur parcours sportif.

Champions des poules U17 D2

Le District de la Haute-Vienne félicite chaleureusement les équipes de **COUZEIX-CHAPTELAT U.S.**, U17, vainqueur de la Poule A avec 30 points, et de **OFC/FOOTSUD/ESLCL**, U17, vainqueur de la Poule B avec 28 points.

Par leur régularité et leurs performances tout au long de la saison, ces équipes ont su se distinguer dans leurs championnats respectifs. Le District remercie l'ensemble des acteurs de ces clubs pour leur engagement au service du football des jeunes et leur adresse ses plus vives félicitations.

REUNION DE BILAN

- Le District de Football informe ses clubs que la réunion de bilan des catégories U15 et U17 s'est tenue au siège social du District de la Haute-Vienne le Mercredi 03 Juin 2026.
- La réunion de bilan de la catégorie U18 interdistricts initialement prévue le Vendredi 05 Juin 2026 sera remise à une date ultérieure.

INFORMATION FEUILLE DE MATCH

- Suite au mail officiel reçu de la F.F.F, le District informe ses clubs qu'il est important de renouveler leur mot de passe Footclub afin d'assurer la bonne transmission des compositions et des feuilles de match pour les prochaines rencontres.
- Penser à imprimer une feuille de match papier issue de Footclub en cas de dysfonctionnement de la FMI.

A compter du Mardi 09 Décembre 2025, toute F.M.I non informatisée sera amendée auprès des clubs d'un montant de 20€ ainsi que toute F.M.I transmise hors délai sera amendée d'un montant de 25€ (selon relevé de droit financier).

CALENDRIER GENERAL

Les calendriers des compétitions ont été diffusés à compter du 22 août 2025.

La commission rappelle à tous les clubs que tous les joueurs doivent obligatoirement être licenciés.

La commission rappelle à tous les clubs que les demandes doivent obligatoirement passer via Footclub dans les délais impartis, sans quoi, la demande peut ne pas être validée.

La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.

La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.

Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur tout autre activité annexe organisée par les clubs.

Le Président de séance
Alexandre VOISIN

Le secrétaire de séance
Jean-Lou WEBER

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président